



Conseil de développement
de la région d'Angers

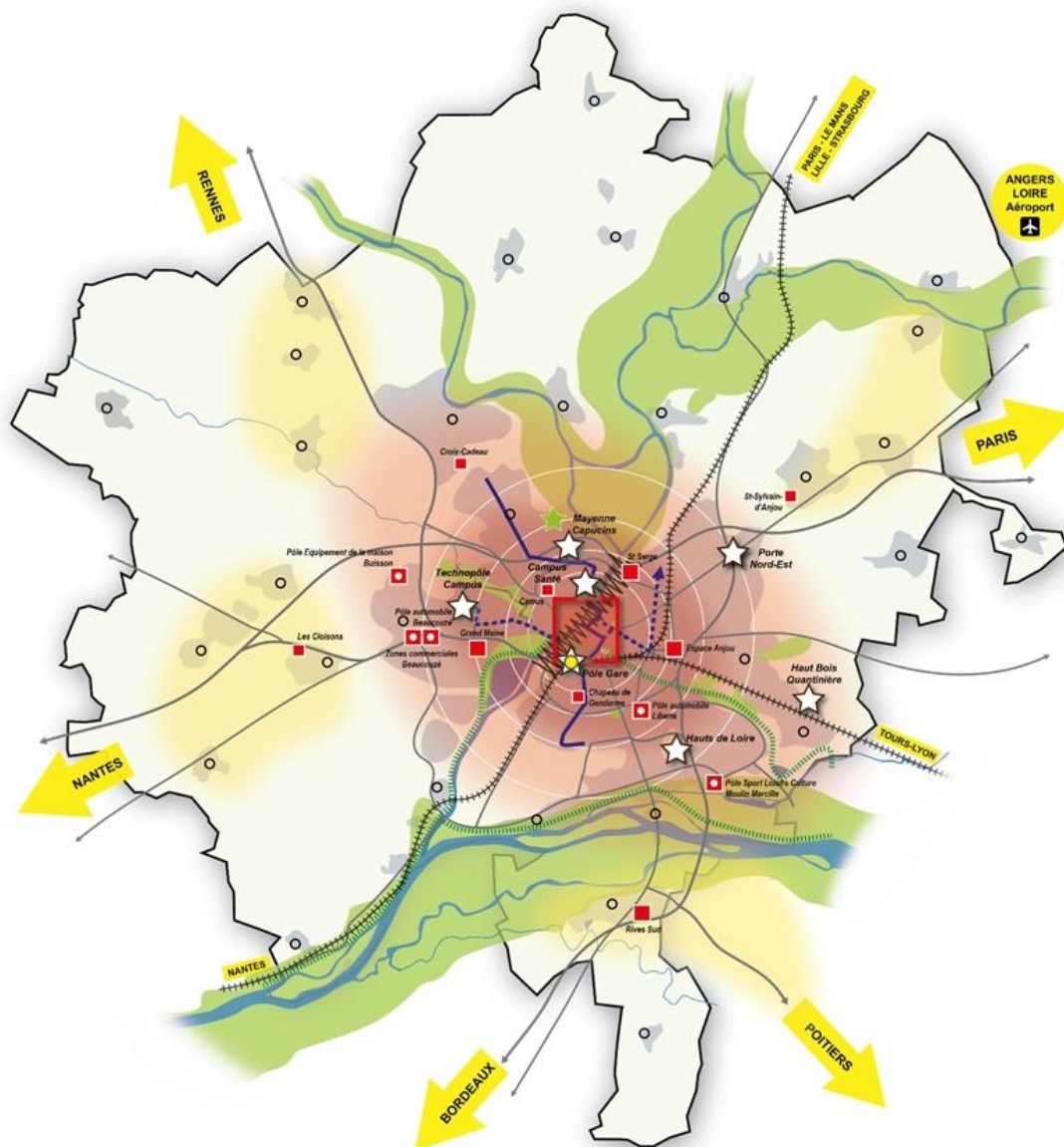
La société civile, force de propositions

Document d'étape n° 2

Les ambitions et objectifs

**Contribution de la commission
'Projet de territoire et gouvernance'
au Projet d'agglomération 2030**

Décembre 2015



Espace de dialogue entre acteurs économiques, sociaux, éducatifs, culturels, associatifs, le **Conseil de développement** est, depuis 12 ans, l'instance de concertation d'Angers Loire Métropole et du Pôle métropolitain Loire Angers. Il rassemble des hommes et des femmes investis dans la vie locale, bénévoles et n'ayant pas de mandat politique. Ils viennent dialoguer, débattre sur des sujets relatifs à l'avenir du territoire et de ses habitants, pour construire ensemble des avis et des propositions destinés aux principaux décideurs publics et privés du territoire et en premier lieu aux élus des instances intercommunales auxquelles il est rattaché.

Le Pôle métropolitain Loire Angers (ex Pays Loire Angers) :

- . 68 communes / 310 000 habitants
- . 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
 - . Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
 - . Communauté de Communes du Loir
 - . Communauté de Communes Loire Aubance
 - . Communauté de Communes Vallée Loire Authion

Pour en savoir plus : www.conseil-dev-loire.angers.fr

Sommaire

1^{ère} partie

Fondements du Projet de territoire	5
Contexte, objectifs et méthode	6
En résumé	8
L'ambition	9

2^{ème} partie

Ambition 1.....	11
Ambition 2.....	14
Ambition 3.....	15

Conclusion	16
-------------------------	-----------

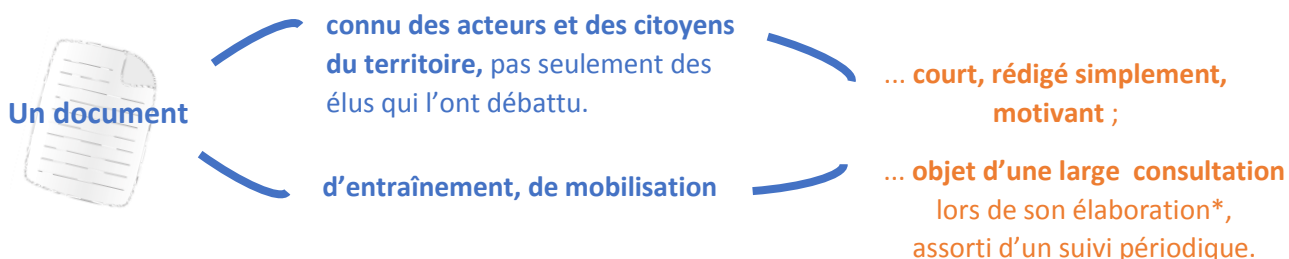
Annexes	18
----------------------	-----------

1ère partie

1. Fondements du projet de territoire

En 2013, le Conseil de Développement a réalisé une évaluation qualitative du projet d'agglomération 2003-2015¹, en complément de celle réalisée par l'aura². Il a identifié un certain nombre de points d'amélioration qui peuvent contribuer à la définition d'un cahier des charges pour le projet de territoire 2015-2030. Ces points sont les suivants :

Le Projet de territoire doit être :



** Si les collectivités peuvent décider de manière autonome d'un certain nombre de réalisations (infrastructures, services publics, ...), dans beaucoup de domaines d'autres acteurs du territoire jouent également un rôle essentiel. Le développement économique et l'emploi dépendent d'abord des entreprises, le lien social dépend des associations et des initiatives des habitants, etc.... C'est pourquoi le Projet de territoire n'aura d'effets que s'il est suffisamment partagé et s'il n'est pas seulement le projet des élus du territoire.*

Le Projet de territoire doit fixer des lignes claires avec un nombre limité de priorités.

Lorsque tout est prioritaire, il n'y a plus de priorité. Tout peut en effet paraître prioritaire, selon les personnes concernées, les opportunités et les problèmes du moment. Le Conseil de développement estime que l'essentiel est d'identifier les enjeux majeurs et les ambitions à viser pour chacun d'eux en un nombre limité. Ces enjeux et ambitions doivent être formulés d'une façon à la fois assez précise pour orienter les décisions, mais assez large pour résister aux aléas conjoncturels, pour orienter l'action pendant 10 ou 15 ans, au-delà des phénomènes conjoncturels.

Le Projet de territoire doit être un texte qui tire l'action collective des élus, plutôt qu'un texte qui fait une synthèse d'actions souhaitées par les uns ou les autres, chacun en fonction des projets de son territoire propre. Les progrès de l'intercommunalité et l'habitude du travail commun des élus depuis 15 ans devraient faciliter grandement qu'il en soit ainsi maintenant.

Le Projet de territoire doit être un texte évaluable.

Il est hautement souhaitable qu'y soient définis les critères qui permettront d'évaluer son impact réel sur les politiques du territoire et leurs résultats et d'en assurer le suivi périodique avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, entreprises et institutions, associations et habitants).

Le Projet de territoire doit être mis en œuvre dans des conditions qu'il est important de déterminer dès son écriture. Il s'agit en effet de déterminer les modalités de « gouvernance » du Projet d'agglomération avec les principaux acteurs concernés.

¹ Contribution du Conseil de développement au bilan partagé du projet d'agglomération 2015 – (avril 2013)

² Agence d'urbanisme de la région angevine

2. Contexte, objectifs et méthode

• Contexte

Le présent document s'inscrit dans le prolongement d'une réflexion engagée en Janvier 2015, en réponse à une saisine d'Angers Loire Métropole, demandant au Conseil de développement de contribuer à l'élaboration du Projet d'agglomération 2030. Dans cette saisine, le Projet d'Agglomération était défini comme un « *document de référence commun qui, sur la base d'un diagnostic ayant permis d'identifier des enjeux, définit et décline les ambitions pour notre territoire pour les quinze années à venir.* »

Il est une suite au précédent « Document d'étape n°1 – Les enjeux », remis en juin à Angers Loire Métropole.³ Il est le résultat d'un temps d'échange de quelques membres du Conseil, avec des élus et des agents des communes et d'Angers Loire Métropole (séminaire du 4 septembre) et de plusieurs temps d'échanges d'une trentaine de membres, réunis dans le cadre de la commission « Projet de territoire et gouvernance ».⁴

• Objectifs

Cette contribution vise à apporter aux élus d'Angers Loire Métropole engagés dans l'écriture d'un Projet d'agglomération pour l'horizon 2030, le regard des principales forces vives du territoire angevin sur l'avenir souhaité ou souhaitable de leurs territoires de vie et de travail, l'évolution souhaitée ou souhaitable de leurs conditions de vie et de travail sur le territoire angevin.

• Méthode de travail ⁵

La méthode de travail devait permettre de respecter les « Fondements du projet de territoire » (page précédente). Il ne s'agissait pas de prévoir l'avenir mais de se dire ce que l'on aimerait pour demain, ce que l'on devrait faire pour y arriver, en considérant la nécessité de prendre en compte, le territoire angevin dans l'espace national et européen avec pour toile de fond, un certain nombre de tendances lourdes annoncées dans les plus récentes études prospectives nationales ou internationales.

Des questions « guides » pour la réflexion :



« Qu'est-ce qui risque de ne plus fonctionner demain sur notre territoire ou sur certaines parties de notre territoire ? » ... « Dans ma situation personnelle, celle de mes parents, mes enfants, celle des gens que je représente au Conseil, ..., quels seront mes/ leurs besoins en 2030 pour bien vivre ? »

« Que veut-on pour demain pour nous, nos enfants et de manière générale pour les habitants des territoires de l'agglomération et quels chemins choisir pour y parvenir ? » ... « Sur quoi / sur qui agir en priorité dans les 15 prochaines années pour répondre aux problèmes et aux besoins potentiels que les habitants pourraient avoir en 2030 ? »

³ Cf. annexe éléments de diagnostic local et tendances générales ayant guidé la réflexion sur les enjeux

⁴ Cf. composition de la commission

⁵ Exemple : sur la précarité et la pauvreté, sur l'innovation, ...

Des **enjeux** posés en juin et des ambitions débattues avec les élus et les agents des communes et d'Angers Loire Métropole en septembre, il est apparu incontournable de reformuler les ambitions – au nombre de 76 à l'issue de ce séminaire - afin qu'elles répondent mieux d'une part, à la définition du mot « Ambition » et d'autre part à l'exigence d'un Projet d'agglomération court.

Un travail de hiérarchisation et de réécriture a donc été conduit avant d'envisager la déclinaison des **ambitions en objectifs**.

Les objectifs proposés sont le fruit des échanges qui ont eu lieu dans la commission « Projet de territoire et gouvernance » et d'une réintégration des contributions récentes du Conseil de développement.

Les objectifs tels qu'ils sont rédigés amènent tout acteur public ou privé, particulier ou professionnel, individuel ou collectif à se sentir concerné et se donner les moyens d'assurer sa part de responsabilité dans la réussite espérée. Des exemples de moyens sont proposés à titre d'illustration en annexe.

• **Limites de la contribution**

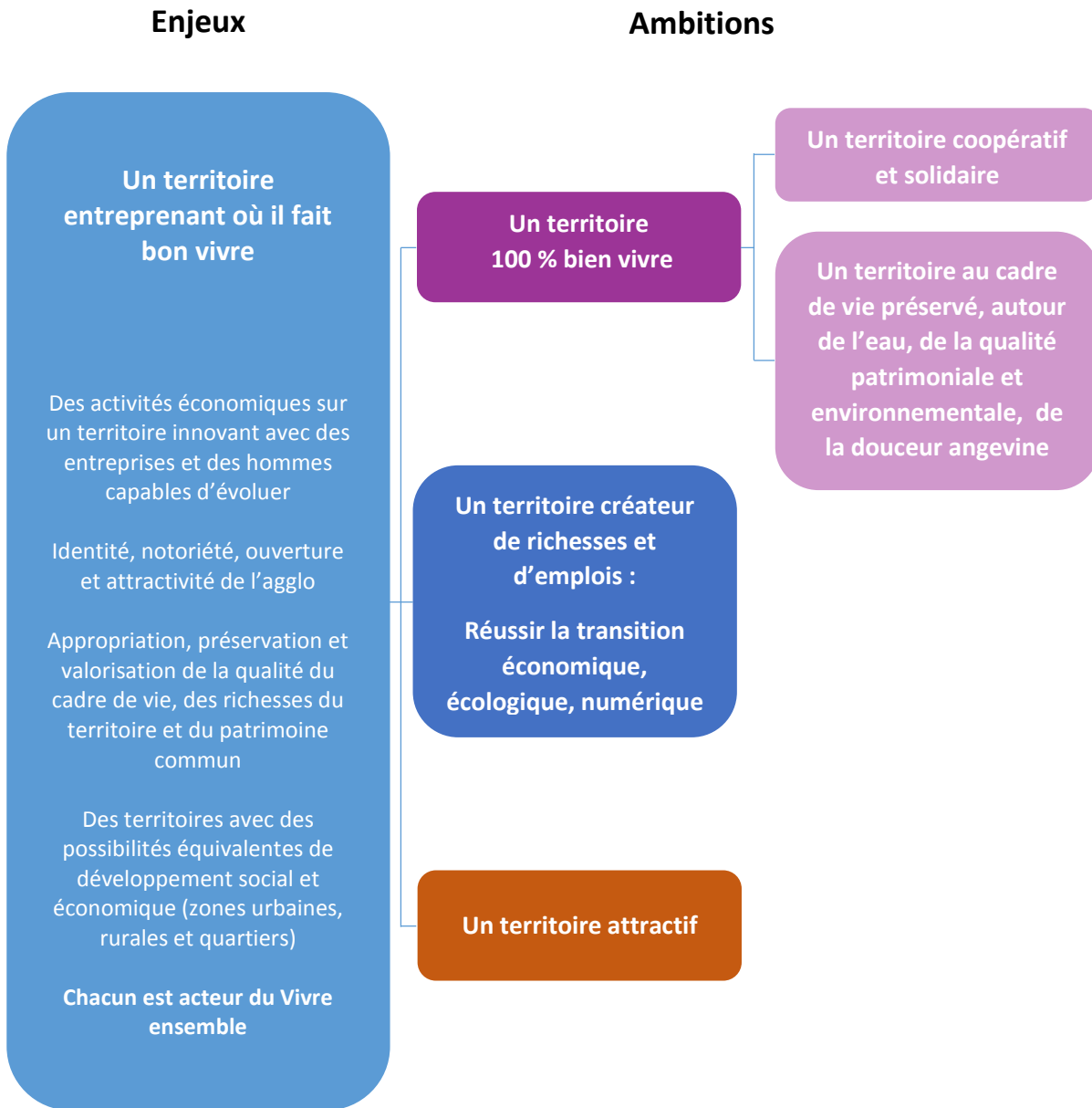
Ecrire un projet d'agglomération à 15 ans, c'est écrire ce que nous souhaitons pour demain pour nous, nos enfants, les habitants des territoires de l'agglomération et identifier des chemins pour y parvenir. Le Conseil de développement ne représente pas tous les habitants et représente en particulier assez mal les jeunes de 10 à 25 ans, qui seront en 2030 les actifs et parents qui vivront sur le territoire que nous aurons contribué, via ce Projet de territoire à dessiner. Le Conseil de développement a tenté de combler cette lacune en allant à la rencontre de certains d'entre eux (cf. document d'étape n°1) et en essayant de considérer avec attention les diagnostics et analyses portant sur la jeunesse. Nombre d'entre eux sont préoccupants – part des sorties du système scolaire sans diplômes, part des jeunes diplômés (Bac +5) sans emploi, discrimination des jeunes à l'embauche, ... – d'autres rassurent quant à la capacité des jeunes à s'adapter aux nouveaux modes de vie et d'emploi dès lors qu'ils ont la chance de bénéficier d'une famille et de réseaux sociaux en capacité de les soutenir.

Tendances lourdes / tendances émergentes

- . **L'économie traditionnelle partagerait la scène avec l'économie de l'échange et du partage** (économie collaborative, ...) et **l'économie de la fonctionnalité** (vente de l'usage d'un bien – et non d'un bien) ;
- . **Le salariat reculerait devant l'auto-entrepreneuriat ; la co-création et le partage** (management participatif) progresseraient dans les entreprises ;
- . **Les consommateurs, usagers, administrés, patients, élèves, étudiants, ... seraient hyper-connectés et hyper-informés** (e-commerce, e-santé, e-éducation, impression 3D, ...) ;
- . **Le réchauffement climatique conduirait à l'accélération du développement de l'énergie solaire mais aussi à l'amplification des risques sanitaires** (canicule, ...) ;
- . **Le vieillissement de la population** conduirait au creusement des déficits publics, à l'accroissement de la pauvreté mais aussi au développement de nouvelles formes d'habiter, de nouveaux services, objets,

Et finalement, **une interrogation sur la part du toujours plus, toujours plus gros, toujours plus vite dans l'économie** (compétition des territoires, destruction accélérée des ressources, ...) face à l'autre tendance annoncée, **celle du « de moins en moins », de la « slow city », du plus petit** (économie et innovation frugale) avec des risques plus importants pour Angers dans le 1^{er} cas et des opportunités véritablement saisissables dans l'autre cas.

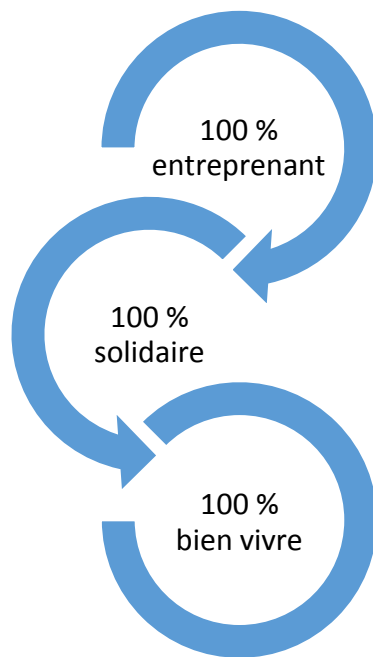
3. En résumé



5. Le projet pour le territoire angevin

Pour que le territoire angevin puisse faire face à des défis nouveaux, il lui faut s'appuyer non seulement sur **son capital naturel, matériel et humain**, mais aussi sur **son capital immatériel**, c'est-à-dire **sa capacité d'apprentissage de construction des relations, de dépassement des antagonismes, d'habitude de coopération**. Ce capital immatériel, partie inhérente de sa culture, fait aussi de ce territoire **un territoire ouvert, en capacité, pour se développer, de se nourrir de l'expérience des autres, notamment à l'international**. Ces caractéristiques en font un **territoire entreprenant et solidaire**, ayant **la liberté de choisir pour demain** – et non subir –, pour nous, nos enfants, les habitants des territoires de l'agglomération et de déterminer en conscience les chemins pour y parvenir.

LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ANGEVIN



2ème partie

Ambition 1

Un territoire 100 % bien vivre

Un territoire « 100 % bien vivre » serait un territoire où la vie serait plus facile pour certains, moins dure pour d'autres ou tout simplement aussi belle - qu'en 2015 ... et qu'ailleurs en France ou en Europe.

Un territoire où la vie serait ainsi en 2030 est un territoire qui aura été porteur, au moins une décennie plus tôt, de 2 ambitions partagées par le plus grand nombre d'acteurs publics et privés et de citoyens :

. Être un territoire coopératif et solidaire

. Offrir un cadre de vie sain et plaisant



Il faudrait penser une ville innovante réduisant son impact sur la planète. Créer la différence avec les autres villes en misant sur le vert, le développement durable, prendre de l'avance.



Parole de jeune

Ambition 1.1

Être un territoire coopératif et solidaire

Le territoire sera, en 2030, un territoire ressenti par la plus grande majorité des habitants et reconnu à l'extérieur comme un territoire où il fait bon vivre, **si le plus grand nombre d'habitants, d'associations, de collectivités, d'entreprises ont le désir ardent de coopérer et d'être solidaires pour répondre à leurs propres besoins, aux besoins de ceux pour lesquels ils œuvrent**, en termes de logement, d'espaces d'activités, de mobilité, de services, etc.

Devenir un territoire plus coopératif et plus solidaire demain, suppose de s'engager autour d'objectifs partagés dont la mise en œuvre (cf. annexe 1) dépend souvent de multiples acteurs et parfois des citoyens eux-mêmes ...

En particulier, autour des objectifs suivants⁶ :

1 **Ménager, aménager, réaménager des espaces publics urbains et naturels et des formes d'urbanisme et d'habitat humanistes**, permettant la mixité des populations, la rencontre entre les gens.

2 **Participer, contribuer, œuvrer pour la réussite de l'éducation du plus grand nombre.**

3 **Participer / contribuer à l'amélioration de l'accès aux services publics physiques et numériques en priorité pour les personnes qui en sont le plus éloignées - d'un point de vue psychologique, éducatif, géographique** (lieux mutualisés et équipés et bien desservis en TC et/ou mode alternatif ; services itinérants – bibliothèques, cyber-bus, bus pour l'emploi, ...).

... Mais aussi :

4 **Participer à des, favoriser, accompagner les initiatives collectives / participer à la vie associative, la promouvoir, accompagner sa transformation et son adaptation aux nouvelles générations de citoyens** - vie associative et toute forme de coopération, mutualisation dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale (économie sociale et solidaire).

... à toutes les échelles (quartier, commune, intercommunalité, polarité), afin qu'elle soit partout, vecteur de lien social et de citoyenneté – quel que soit son champs d'action (ex : éducation, accueil de la petite enfance, défense des droits, accès à l'emploi, accès au logement, aux loisirs, au sport, à la culture, la lutte contre la précarité et la pauvreté, etc.).

5 **Accompagner, promouvoir, rendre possible la solidarité intergénérationnelle au bénéfice de tous, les jeunes et les personnes âgées.**

6 **Participer à / soutenir la réinsertion / à l'insertion sociale** des personnes en situation d'exclusion sociale ou en fort risque d'exclusion sociale.



Il devrait y avoir plus de partage sans raison spéciale, juste pour le plaisir de partager.

Les associations sauront créer plus d'activités qui favorisent le tissage de liens entre les jeunes et les personnes âgées.



Paroles de jeunes

⁶ Les objectifs, pour chacune des ambitions sont présentés dans l'ordre où ils ont été classés par les membres de la commission. Les numéros sont proposés pour une facilité de lecture du document dans son ensemble

Ambition 1.2

Être un territoire au cadre de vie préservé, autour de l'eau, de la qualité patrimoniale et environnementale

Le territoire sera, en 2030, un territoire ressenti par la plus grande majorité des habitants et reconnu à l'extérieur comme un territoire où il fait bon vivre, **si le plus grand nombre d'habitants, d'associations, de collectivités, d'entreprises ont le désir ardent d'œuvrer pour préserver le cadre de vie caractéristique de l'agglomération, autour de l'eau, des espaces naturels et agricoles, du patrimoine bâti, tant en son cœur qu'en périphérie.**

Œuvrer pour cela, suppose de s'engager autour d'objectifs partagés dont la mise en œuvre dépend souvent de multiples acteurs et parfois des citoyens eux-mêmes ...

En particulier, autour des objectifs suivants⁷ :

7 Adopter une politique de déplacements et de transports / encourager les déplacements / se déplacer en choisissant des modes participant à la réduction des GES.

8 Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments existants (Habitat, bâtiments publics, locaux d'activités, ...) ; **développer et financer les énergies vertes.**

... Mais aussi :

9 Participer / sensibiliser à la nécessité de limiter l'étalement urbain et végétaliser les infrastructures urbaines pour préserver la qualité de la vie angevine – espaces naturels, agricoles et bâtis et leur accessibilité pour la santé (pratique sportive, qualité de l'air, de l'eau, ...), pour l'alimentation et pour l'identité et l'attractivité résidentielle et touristique de l'agglomération.

10 Inciter, sensibiliser, adopter aux/des bonnes pratiques, soutenir / participer à l'innovation pour la préservation de l'environnement, dans tous les secteurs d'activité économique, dans toutes les activités associatives et dans la vie quotidienne des habitants (énergie, déchets, carbone, ressources naturelles, eau, biodiversité, ...).

11 Permettre l'appropriation des richesses naturelles, en particulier végétales, et bâties du territoire



Mes enfants, j'voudrais pas qu'ils grandissent ici, à cause de la mentalité. J'aimerais bien habiter dans les 'Maisons-Appart' qu'ils ont construit à St Barth.

J'espère que les paysages ne seront pas que ville, voitures et pollution. Mais plutôt nature, espaces... pour avoir une qualité de vie plus saine.



Paroles de jeunes


⁷ Les objectifs, pour chacune des ambitions sont présentés dans l'ordre où ils ont été classés par les membres de la commission. Les numéros sont proposés pour une facilité de lecture du document dans son ensemble.


Ambition 2

Un territoire créateur de richesses et d'emplois

Un territoire, riche d'activités économiques productrices de richesses pour le territoire et permettant à chacun, en 2030, d'exercer un métier générant des revenus est un territoire qui aura réussi sa transition économique, écologique et numérique. **Il y parviendra si le plus grand nombre d'entreprises, de collectivités, d'établissements d'enseignements, d'organisations socio-professionnelles, d'habitants, d'associations, ... ont le désir ardent d'œuvrer pour renforcer la capacité d'innovation, de renouvellement et de création des entreprises, sous toutes leurs formes.**

Cela suppose de s'engager autour d'objectifs partagés dont la mise en œuvre dépend d'abord des entreprises, établissements d'enseignement, de formation, de recherche et des citoyens - futurs actifs, actifs, salariés, clients, – mais aussi et souvent de multiples autres acteurs publics et privés ...

 J'espère qu'il y aura plus d'offres de stages, plus de diversité d'entreprises, de PME, plus d'échanges entre entrepreneurs.

Angers est dynamique sur les offres d'emplois ou de stages mais les domaines sont réduits comparé à Rennes par exemple 

Paroles de jeunes

En particulier, autour des objectifs suivants⁸ :

- 12 Participer / contribuer à l'amélioration de l'orientation / la réorientation scolaire et universitaire de tous les jeunes de l'agglomération.**
 - 13 Porter, initier, soutenir, encourager toute forme d'initiative entrepreneuriale nouvelle.**
 - 14 Contribuer à l'adaptation de l'offre angevine d'enseignement et de formation à l'évolution des emplois et des formes et natures d'activités économiques.**
 - 15 Améliorer l'insertion (réactivité / éviter les ruptures d'activité de plus de 3 mois) / la reconversion professionnelle des actifs et futurs actifs dans les emplois et activités traditionnels et nouveaux.**
- ... Mais aussi :**
- 16 Oeuvrer pour / participer au renforcement de la puissance d'entraînement économique et scientifique des filières d'excellence végétal, numérique, santé ... entraînement des autres secteurs à fort potentiel comme le tourisme, la banque/retraite/prévoyance, les services à la personne, ...**
 - 17 Promouvoir, faciliter, contribuer à l'adaptation, la transmission, la croissance des entreprises existantes.**
 - 18 Préserver, adapter, améliorer la qualité du foncier non bâti et bâti pour le maintien, l'adaptation, le développement des activités économiques traditionnelles et des activités nouvelles dans leur nature comme dans leur forme.**
 - 19 Garantir une accessibilité performante physique (transports et déplacements) et virtuelle (Télécom, numérique).**

⁸ Les objectifs, pour chacune des ambitions sont présentés dans l'ordre où ils ont été classés par les membres de la commission. Les numéros sont proposés pour une facilité de lecture du document dans son ensemble.

Ambition 3

Un territoire attractif

Le territoire atteindra d'ici à 2030 les ambitions préalablement énoncées (ambitions 1 et 2) s'il parvient à devenir un territoire attractif.

Un territoire attractif en 2030 est un territoire qui aura réussi à affirmer une identité propre et partagée par les citoyens et les acteurs économiques et sociaux et à communiquer sur son identité et ses qualités (environnementales, sociales, économiques, scientifiques, culturelles, sportives, ...), à rayonner hors de ses frontières.

Pour y parvenir, le plus grand nombre d'acteurs doit s'engager autour d'objectifs partagés dont la mise en œuvre dépend d'abord des entreprises, établissements d'enseignement, de formation, de recherche et des citoyens mais aussi et souvent de multiples autres acteurs publics et privés.

En particulier, autour des objectifs suivants⁹:

20 Affirmer une identité forte, partagée et porteuse d'image et de notoriété, en continuant à valoriser mais aussi en valorisant autrement les richesses de notre territoire et en particulier, de nos pôles d'excellence.

21 Renforcer / affirmer la place des acteurs angevins dans les réseaux d'acteurs existants et à venir / Renforcer les coopérations entre les pôles d'excellence pour affirmer l'identité du territoire angevin pour améliorer la qualité de vie angevine et la compétitivité du territoire, pour innover (coopérations culturelles, économiques, ...).

22 Renforcer les infrastructures physiques et numériques indispensables à l'accessibilité, au rayonnement et au développement de coopérations à toutes les échelles (air, fer, route, fibre).

23 Être ambassadeur / inciter à être ambassadeur de son territoire et de ses forces/atouts uniques.

24 Contribuer à / favoriser l'émergence de talents culturels, sportifs, scientifiques, économiques capables de faire rayonner Angers.



Il faudrait développer l'axe Angers/Nantes pour attirer des entreprises parisiennes ou autres pour éviter qu'elles ne s'installent à Paris.

Il faudra garder l'avantage du TGV, rapide pour rejoindre Angers.



Paroles de jeunes

⁹ Les objectifs, pour chacune des ambitions sont présentés dans l'ordre où ils ont été classés par les membres de la commission. Les numéros sont proposés pour une facilité de lecture du document dans son ensemble.

Conclusion

Angevin, entreprenant, solidaire

... trois mots pour exprimer l'ambition du territoire pour 2030.

Angevin, il s'appuie sur son histoire, son patrimoine, son environnement naturel et affirme son identité dans un esprit d'ouverture au monde.

Entreprenant, il construit son avenir en s'appuyant sur ses forces vives. Il sait les mettre en mouvement et encourage toutes les initiatives pour produire, sous les formes nouvelles à rechercher dans les transitions écologique, numérique et économique, la création de richesses et d'emplois.

Solidaire, il affronte les difficultés présentes et à venir, dans un contexte où la croissance est incertaine, la répartition de ses fruits mal orientée, les clivages menacent, par la coopération et le souci de ne laisser personne au bord du chemin. Sa tradition associative et humaniste est un capital immatériel qu'il valorise pleinement.

Réaliser une telle ambition pour le territoire angevin – ambition construite au fil de rencontres entre les membres du Conseil de développement, des jeunes, des élus, des personnels d'Angers Loire Métropole et des communes – implique d'être en capacité de s'accorder sur de grands objectifs à atteindre d'ici 2030. Ces objectifs doivent résister au temps : pertinents aujourd'hui, ils sont encore pertinents demain parce qu'ils ne dépendent pas des aléas de la conjoncture et peuvent orienter l'action pendant les 15 années à venir.

A l'heure où s'écrit ce projet de territoire, les élections régionales en rappellent avec brutalité un enjeu majeur : ne laisser personne pour compte, ni territoire reculé, ni quartier en difficulté, ni homme, ni femme, ni jeune doutant de son avenir et de la place que lui laisse la société. A sa mesure, le projet de territoire doit contribuer à réduire le nombre de concitoyens qui ne font plus confiance à notre démocratie républicaine.

Ecrire des objectifs pour orienter l'action des acteurs publics et privés du territoire est important, mais **fédérer et motiver autour de ces grands objectifs**, assurer les arbitrages qui permettront le mieux de les atteindre, mettre en synergie les forces du territoire et faire fructifier ce capital immatériel que constitue la capacité d'agir ensemble, est essentiel.

Pour y parvenir, Angers Loire Métropole et les communes et principaux acteurs publics et privés qui voudront bien s'engager sur ce Projet de territoire doivent donc définir les modalités d'**une gouvernance de ce Projet** à la hauteur des ambitions et adaptable aux évolutions conjoncturelles, structurelles et territoriales.

Le Conseil de développement, saisi sur la gouvernance intercommunale, aura l'occasion d'apporter des éléments de réflexion qui pourront contribuer à la définition de cette gouvernance du Projet de territoire. En effet, penser par exemple l'amélioration du fonctionnement des instances d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques, à toutes les échelles afin de les rendre plus cohérentes et synergiques et qu'elles suscitent l'adhésion et l'engagement des habitants et des acteurs publics et privés, pourra être une piste de travail.

ANNEXES

Annexe 1 – Des objectifs aux programmes d'actions - Illustrations

Afin de mieux comprendre les objectifs proposés dans le présent document, des exemples de moyens à mettre en œuvre pour assurer l'atteinte de ces objectifs d'ici à 2030, sont proposés. Ils n'ont qu'une valeur illustrative. Il n'a en effet pas été demandé au Conseil de développement d'établir le programme d'actions d'Angers Loire Métropole, des 33 communes, des chambres consulaires, des Universités et grandes écoles, et autres nombreux acteurs ayant une part de responsabilité importante dans la mise en œuvre du Projet d'agglomération 2030.

	Objectifs	Exemples de programmes d'actions - existants et/ou nouveaux
Ambition 1.1	<p>Ménager, aménager, réaménager des espaces publics urbains et naturels et des formes d'urbanisme et d'habitat permettant la mixité des populations, la rencontre entre les gens</p> <p>Participer / contribuer à l'amélioration de l'accès aux services publics physiques et numériques en priorité pour les personnes qui en sont le plus éloignées (d'un point de vue psychologique, éducatif, géographique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Programmes ALM / Bailleurs sociaux/ Promoteurs : Construire/encourager la construction, rénover/ encourager la rénovation sur un même secteur/quartier/bourg/ lotissement de logements diversifiés- en termes de coûts d'acquisition et de location, adaptables, réversibles. . Programme ALM/Communes/Pôle emploi / CPAM / MSA / ... : Mettre en place des guichets uniques de renseignements publics accessibles quel que soit le mode de déplacement.
Ambition 1.2	<p>Adopter une politique des déplacements et des transports / encourager les déplacements / se déplacer en choisissant des modes participant à la réduction des GES</p> <p>Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments existants (Habitat, bâtiments publics, locaux d'activités, ...) et développer et financer les énergies vertes</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Programme ALM : Développer l'équipement et l'accessibilité du numérique pour optimiser les besoins de déplacements et favoriser le recours aux transports publics, au partage de voitures et au vélo (« Ville intelligente ») ; convertir progressivement le parc de bus urbains et de bennes de ramassage des ordures au BioMéthane. . Programme ALM/Communes : Mener une campagne de rénovation thermique des bâtiments publics. . Programme ALM / ALDEV / Chambres consulaires : Mener une campagne d'appui à l'optimisation des activités dans les entreprises pour économiser l'énergie (ex : Pack'énergie CCI).

	Objectifs	Exemples de programmes d'actions - existants et/ou nouveaux
Ambition 2	<p>Porter, initier, soutenir, encourager toute forme d'initiative entrepreneuriale nouvelle</p> <p>Promouvoir, faciliter, contribuer à l'adaptation, la transmission, la croissance des entreprises existantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes ALM/ALDEV/ MCTE : Valoriser les initiatives de financement participatif de projets portés par des entreprises angevines et réussis. • Programme Chambres consulaires (TRIA) : Démultiplier et diffuser auprès des entrepreneurs et des salariés les outils d'information et de sensibilisation aux risques et opportunités de la transition écologique, énergétique et numérique pour toutes les entreprises en particulier les TPE et PME des secteurs agricoles, industriels, commerciaux, des services traditionnels - Acteurs compétents : Chambres consulaires, Angers Loire Métropole, Conseil Régional, Chambres consulaires, IRESA, syndicats patronaux et salariés, ...
Ambition 3	<p>Affirmer une identité forte, partagée et porteuse d'image et de notoriété, en continuant à valoriser mais aussi en valorisant autrement les richesses de notre territoire et en particulier, de nos pôles d'excellence.</p> <p>Renforcer / affirmer la place des acteurs angevins dans les réseaux d'acteurs existants et à venir/ ... Renforcer les coopérations nécessaires à toutes les échelles et dans tous les secteurs, pour améliorer la qualité de vie angevine et la compétitivité du territoire (coopérations culturelles, économiques, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'action ALM : Mettre en place une démarche participative pour la détermination des choix identitaires (groupe d'habitants, groupe d'acteurs économique, ...) et sa diffusion – Acteurs compétents : Angers Loire Métropole. • Programmes d'actions ALM / Communes / Chambres consulaires ... : Soutenir des initiatives économiques, scientifiques, culturelles, environnementales, sportives contribuant à la connaissance des forces et atouts du territoire uniques en France. • Programme d'actions Cité de l'Objet Connecté : Développer des partenariats avec les entreprises locales et expérimenter une alliance entre la Cité de l'Objet connecté et Laval Virtuel.

Annexe 2 – Composition de la commission 'Projet de territoire & gouvernance territoriale'

Alain LEBOUCC	Président du Conseil de développement	Michelle LATOUR-ROTUREAU	Personne qualifiée
Béatrice PLOTTU	Agrocampus Ouest – Présidente de commission	Nicole LE CORRE	CIDFF
Alain BOURGEOIS	UATL – Comité d'animation	Robert LE VESSEL	Membre associé
Jean-François CAILLAT	CHU – Comité d'animation	François LELIEVRE/ Gabriel HALLIGON	Office de tourisme Brissac Loire Aubance
Jean-Paul FRADIN	Personne qualifiée – Comité d'animation	Arnaud LEMARQUAND	INRA
Jean Baptiste HUMEAU	Membre de droit – Comité d'animation	Joseph LEROYER	Association du Camp de César
Martine LONG	Comité d'animation	Michel MARSAULT	Office Municipal des sports d'Angers
Louis-Marie RIVIERE	Membre de droit – Comité d'animation	Jacques MARY	SOMINVAL
François BLONDEAU	Espace Air Passion	Claude MENARD	FSU
Laurent BORON	Comité départemental du Tourisme de l'Anjou	Alain MERLAUD	COBATY Anjou
Daniel BRUNET	CFDT	Eric MORINIERE	La Résidence sociale 49
Marc CHAPEAU	Membre associé	Thierry MOUROTTE	Angers Mob Services
André CHARBONNIER	Chambre d'Agriculture	Pascal PETIT/ Sébastien GAUDRE	GRDF
Daniel CHERET	Membre associé	Michel PINEAU	PEEP
Jean-Claude CHUPIN	Personne qualifiée	Myriam PLANCKE	Comité d'expansion économique du Maine et Loire
Alain COUTURIER	Membre associé	Jean PRESSELIN	Jardin de Cocagne
Bruno DEUTSCH	CFE-CGC	Jean-François REDUREAU	UFC Que Choisir
Marie-Paule DIALLO	Collectif interquartiers 49	Marian RESZKA	ENSAM
Elisabeth DREYFUS	Personne qualifiée	Denis REYMOND	Ecole Supérieure d'Agriculture
Ingrid DUMONT	Personne qualifiée	Dominique RIGAULT	CFTC
Annie GASNIER	Club de la Presse	Christian ROBLEDO	Université d'Angers
Marie-Odile LEROUX	Mutualité Française Anjou Mayenne	Laurent ROSSEZ	NOVABUILD
Cyrille GILBERT	EPCC Anjou Théâtre	André ROUX	La Poste
Bernard GLACIAL/ Hubert LAFUENTE	Association dép. de Boule de fort	Yves SPIESSER	ARPEJE 49
Jacques IZZO/ Danièle BOISNEAULT/Alain LEFAUCHEUX	Automobile Club de l'Ouest	Francis STEPHAN	MEDEF Anjou
Malika JUDE	EHPA-EHPAD La Perrière	Claudine THOMAS	Personne qualifiée
		Nicolas TOUCHE	ERDF
		Marie-France TURCANT	Association Petite Enfance

Annexe 3 – Ressources

1. Diagnostic local¹⁰

Une attractivité résidentielle fragilisée

- . Solde migratoire négatif : - 12 200 habitants (1999 et 2011)
- . 1/3 des nouveaux habitants sont des jeunes en formation
- . 1/3 des départs sont des couples actifs de 25-34 ans

Offre et demande de logements : inadéquation géographique et typologique

- . 91 % des logements sociaux dans 6 communes
- . Logement collectif : Angers 76%, 2e couronne 5%
- . Grands logements (T5 +) : Angers 22%, 2e couronne 64%

Des paradoxes territoriaux : Polarisation de l'emploi et étalement résidentiel

- . Concentration des emplois : taux d'emploi du pôle centre: 1,4 (1,4 emploi pour un habitant)
- . Accroissement de l'attractivité quotidienne du pôle d'emploi : +44 communes dans l'aire urbaine (2010 - 1999) / + 37 % de navettes domicile-travail depuis d'autres unités urbaines vers celle d'Angers

Contrastes économiques : emplois et qualifications

- . Des salaires et des revenus dans la moyenne des EPCI de comparaison et une évolution favorable (1 606 € - revenu médian mensuel par unité de consommation en 2011 ; 1 083 € revenu mensuel des plus modestes en 2011)
- . Des emplois insuffisamment qualifiés mais des créations d'emplois en hausse, notamment cadres des fonctions métropolitaines : + 16 000 emplois 1999-2011 ; + 3 300 emplois de cadres des fonctions métropolitaines entre 1999 et 2011
- . Plus de sans diplômes dans les quartiers de la périphérie d'Angers : 15,6 % de personnes non scolarisées de 15 ans et plus sont sans diplôme sur l'agglomération, jusqu'à 40 % dans certains quartiers
- . Un taux de chômage de 14 % sur l'agglomération (+ 2 661 chômeurs entre 2006 et 2011), jusqu'à 42 % dans certains quartiers.
- . Forte diversité sectorielle et absence d'entreprise « phare »

L'économie résidentielle, une richesse sous-estimée ?

- . Un solde migratoire négatif pour les retraités
- . Une distance moyenne relativement élevée aux lieux de résidences secondaires voire des établissements de retraite des angevins
- . Un faible taux de présence sur le territoire (dont déficit touristique)
- . Un faible taux d'emploi domestique

Un positionnement universitaire et étudiant contrasté

- . Une bonne dynamique universitaire et de recherche : Angers : 5^{ème} ville universitaire de France (ratio nb d'étudiants /habitants), 33 000 étudiants, +15 % en 10 ans)
- . Une recherche souffrant encore d'un manque de notoriété malgré Végépolys - seuls 3 % d'étudiants de l'université inscrits en cycle de doctorat
- . Angers, ville campus

Culture, loisirs, tourisme : une offre en cours de renouvellement

- . Des signaux positifs pour la fréquentation touristique et culturelle mais capacités d'accueil limitées - Fréquentation des principaux sites touristiques : 724 500 visiteurs dont 26 % d'étrangers, 374 chambres 3/4* // 486 à Brest
- . Une offre culturelle importante et des équipements d'envergure métropolitaine - Le Quai
- . Terra Botanica, un positionnement fragile

¹⁰ Source principale : aura – données 2011 – Commission du 22 janvier 2015.

Le dynamisme des mobilités : une grande accessibilité

- . 20 % de ménages non motorisés (soit 24 790 ménages ; + 1 499 entre 2006 et 2011)
- . Des mobilités internes en évolution avec le tramway
- . Une bonne accessibilité extérieure (régionale et nationale) 30 TGV directs A/R/jour avec Paris + 20 avec la province
- . Saturation de la ligne Nantes-Paris (taux d'occupation des lignes supérieur aux normes)
- . Fragilité de la desserte aérienne commerciale locale
- . Une couverture Très Haut Débit (THD) en cours de déploiement

Rayonnement et réseaux : un positionnement en jeu

- . Une stratégie territoriale faiblement identifiée et des relations à l'extérieur faiblement développées
- . Une pleine intégration au système urbain nantais et tourné vers l'ouest
- . Néanmoins de fortes connexions entretenues avec Paris
- . Moins de liens avec les métropoles moyennes et proches à l'est (Tours, etc.)

2. Autres ressources

- **Projet d'agglomération 2015** (2003)
- **Diagnostic territorial d'Angers Loire Métropole** – aura (mars 2015)
- **Contribution du Conseil de développement au bilan partagé du projet d'agglomération 2015** – (avril 2013)
- **8 livrets des fabriques Angevines*** - Avril 2014
Controverses angevines ; Faire Métropole ? ; Vivre Métropole ; Faire Métropole par les territoires ? ; L'extraordinaire angevin ; Grand Paysage Liquide ; L'après Nantes.
- * Réflexion prospective conduite en 2013 par l'agence d'urbanisme de la région angevine (aura), à la demande d'Angers Loire Métropole. Une série d'ateliers et de débats organisés par l'aura tout au long de l'année 2013, ayant mobilisés une centaine d'acteurs experts, élus, agents des collectivités locales, jeunes d'Unis-Cité associés aux membres du Conseil de développement et divers acteurs du territoire.

